

Concours 2024-2025

Respectez mes toilettes !

De nombreuses études soulignent l'importance de l'aménagement des espaces de vie scolaire dans la mise en œuvre de conditions favorables au bien-être et aux apprentissages des élèves.

S'inscrivant dans le Comité Départemental d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement, l'action « respectez mes toilettes ! » sensibilise les élèves et les adultes aux problématiques liées à l'usage des sanitaires en établissement scolaire. Le concours invite les élèves à illustrer leurs problématiques ainsi que leurs propositions pour les résoudre.

Article 1 – Objet du concours

Le concours « respectez mes toilettes ! » a pour objectif de sensibiliser les élèves et les adultes des collèges Landais aux pratiques favorables à l'usage des sanitaires. Ce concours permet d'aborder des notions de promotion de la santé (hygiène, intimité, troubles urologiques...), des notions de développement durable mais également de développer des valeurs citoyennes du vivre ensemble et du respect de l'autre.

Article 2 – Candidats

Le concours est ouvert à tous les élèves des collèges publics des Landes.

Article 3 - Conditions de participation

L'inscription et la participation au concours sont gratuites .

Les participants acceptent que leur œuvre puisse être librement utilisée par la DSDEN et diffusée dans les autres établissements du département.

Une seule œuvre par établissement sera autorisée.

Article 4 – Modalités d’inscription

L’établissement qui souhaite inscrire ses élèves, envoie son intention de participer, accompagnée de la fiche d’inscription dûment remplie, **avant le vendredi 15 Novembre 2024** par mail à l’adresse suivante :

ce.cdesce40@ac-bordeaux.fr

Article 5 – Support attendu

Chaque établissement envoie une seule œuvre. Les élèves engagées pourront choisir leur support dans la liste :

- support vidéo (clip, documentaire, danse...)
- support audio (chanson, slam, poèmes...)
- support visuel (affiche, BD, sculpture...)

Article 6 – Modalités d’envoi

Les œuvres finalisées et leurs fiches descriptives doivent être envoyées par internet à l’adresse ce.cdesce40@ac-bordeaux.fr jusqu’au **16 Mai 2025 à minuit**.

Compte tenu du volume de document à envoyer, il est recommandé de nous adresser un lien de téléchargement via Filesender : <https://filesender.renater.fr/> , ci-après un tutoriel vidéo sur <https://tube-bordeaux.beta.education.fr/videos/watch/7c3e7d15-a1cf-4693-a777-cee9d4dc4329>

Article 7 – Droits d’auteur

Les participants garantissent qu’ils sont les auteurs du support réalisée collectivement. La qualité d’auteur appartient ainsi au collectif qui a contribué à sa création. A ce titre, en tant que titulaires des droits d’auteur du projet envoyé, les participants autorisent, à titre gratuit, les porteurs du concours à diffuser l’oeuvre sur tout type de support, pour toute communication non commerciale, en lien avec le concours « Respectez mes toilettes ! »

Article 8 – Droit à l’image

Les établissements dont l’œuvre a été déposée, autorisent l’enregistrement et la parution de leur création sur tout type de support d’information édité ou utilisé par le porteur du concours. Il reviendra au chef d’établissement de s’assurer de l’autorisation parentale d’enregistrement et d’utilisation de l’image de chaque élève participant au projet.

Article 9 – Sélection des lauréats par un jury

Le jury est composé des membres du bureau du CDESCE, de parents, d'élèves et de partenaires institutionnels. Il désignera les œuvres lauréates au mois de Mai 2025. Les projets impliquant plusieurs classes dans l'établissement seront valorisés.

Chaque établissement ayant envoyé un support, sera informé des résultats du concours dès qu'ils seront disponibles.

Article 10 – Cérémonie officielle

Pour récompenser les lauréats, une remise officielle sera organisée au cours du mois de Juin 2025 en présence des élèves, des professeurs et/ou adultes de la communauté éducative, des personnels de direction, de l'IA-dasen et de représentants institutionnels.